

II

(Actes préparatoires)

COMMISSION

Modifications à la proposition de règlement (CEE) du Conseil concernant l'octroi d'un soutien financier dans le cadre d'un programme pluriannuel d'infrastructures de transport ⁽¹⁾ ⁽²⁾

COM(84) 459 final

(Présentées par la Commission au Conseil en vertu de l'article 149 deuxième alinéa du traité CEE le 10 septembre 1984.)

(84/C 263/06)

Considéran

À insérer entre le huitième (nouvelle numérotation) et le dernier considérant:

«considérant que la mise en œuvre de cette proposition, notamment en ce qui concerne la définition des projets éligibles en 1984 et 1985, impose des dispositions transitoires appropriées;»

Dernier considérant à modifier comme suit:

«considérant que, pour donner suite aux conclusions du conseil européen lors de sa réunion des 17 et 19 juin 1983, il convient de consentir un effort particulier pour la modernisation des axes principaux du transport en Grèce;»

Article 11

Ajouter un troisième paragraphe:

«3. En ce qui concerne l'exercice 1985, par dérogation aux articles 4 à 7, la Commission décide de l'attribution des mesures de soutien sur la base de la liste suivante:

- 1) corridor nord-sud: Scandinavie — république fédérale d'Allemagne — Italie

— modernisation de la ligne ferroviaire Helsingør — Copenhague — Rødby,

— aménagement de la ligne Brennero (frontière autrichienne) — Bolzano — Verona — Bologna;

- 2) corridor terrestre/maritime: Irlande — Royaume-Uni — continent

— aménagement de l'axe routier principal nord-sud suivant la côte est en Irlande,

— projets routiers améliorant l'accès aux ports, notamment aux Midlands (M1 — Kettering) et en East Anglia (A 120),

— extension des installations de transbordement à Ostende;

- 3) corridor nord-ouest/sud-est

— amélioration de la liaison ferroviaire Randstad — république fédérale d'Allemagne à Boxtel (Pays-Bas),

— amélioration de l'axe Péloponnèse — Athènes — frontière yougoslave;

- 4) corridors à vocation de transit

— modernisation de la gare-frontière à Modane (rail),

— construction du contournement routier de Thionville,

— aménagement de la liaison routière Aix-la-Chapelle — Cologne;

- 5) aménagement d'infrastructures permettant de faciliter l'écoulement du trafic transfrontalier.»

⁽¹⁾ JO n° C 36 du 10. 2. 1984, p. 3.

⁽²⁾ JO n° C 99 du 11. 4. 1984, p. 5.